

Lubrizol : information sur les prélèvements biologiques

MESSAGE ARS NORMANDIE

De : ARS14-CRISE <ARS14-CRISE@ars.sante.fr>

Envoyé : jeudi 7 novembre 2019 10:25

L'ARS a été informée que des prélèvements de lait maternel et d'urine ont été réalisés, le 7 octobre dernier au CHU de Rouen, chez des femmes de la région rouennaise sur prescription de leur médecin traitant. Ces prélèvements ont été analysés par le laboratoire de toxicologie du CHU de Limoges. Ces premiers résultats d'analyse pour certains hydrocarbures (toluène, ethylbenzène, xylène) montrent des taux extrêmement variables d'une personne à l'autre et demeurent difficiles à interpréter sans une connaissance précise des conditions de réalisation des prélèvements, de l'environnement et du mode de vie de ces femmes.

L'association entre ces résultats biologiques et l'incendie survenu à Rouen les 26 et 27 septembre derniers ne peut être établie à ce stade et il convient d'interpréter ces données brutes avec prudence. En effet, les analyses d'air réalisées par l'Ineris en plusieurs points de l'agglomération rouennaise n'ont pas mis en évidence de contamination de l'air pour ces substances et les valeurs mesurées sont toutes inférieures à la limite de quantification. De plus, ces substances, très volatiles, ne sont pas persistantes dans l'environnement et ont des demi-vies très courtes. Selon le mode de vie, l'environnement, l'activité professionnelle, il peut exister différentes voies d'exposition à ces substances qui nécessitent d'être explorées. Des analyses complémentaires seront mises en place par le CHU de Rouen sur des échantillons prélevés avant l'incendie ou provenant d'autres régions.

A ce stade, les recommandations concernant l'allaitement maternel sont donc inchangées : il n'y a aucune contre-indication à poursuivre l'allaitement maternel.

Nous vous rappelons également qu'aucun examen biologique n'est recommandé dans la population générale.

Dans le cadre de la méthodologie de mesure de l'impact sur la santé de la population élaborée par Santé publique France, la mise en œuvre d'un suivi médical spécifique et de prélèvements biologiques sera déterminée en fonction des résultats des mesures de polluants effectuées dans l'environnement. Si l'analyse des voies d'exposition à ces polluants montrent un risque sanitaire pour la population, l'imprégnation de la population à des substances toxiques pourra alors être mesurée par des prélèvements biologiques pour adapter le suivi de la population et proposer des mesures de réduction des expositions à ces substances.

L'ARS se tient en permanence à la disposition des professionnels de santé pour toute question relative à la gestion post-accidentelle de cet événement : 0809 400 660 et ars14-alerte@ars.sante.fr

Cordialement.

Benoit Cottrelle

Directeur adjoint de la santé publique

Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire

● ● Agence régionale de santé de Normandie
Espace Claude Monet | 2 place Jean Nouzille | CS 55035 | 14050 Caen Cedex 4
www.ars.normandie.sante.fr

[Suivez l'ARS de Normandie sur Twitter !](#)